

Conditions Générales de Prestations POLYNOTES SAS

Version en vigueur au 01.01.2023

Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestations (ci-après les « CGP ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels **la société POLYNOTES SAS**, société par actions simplifiée au capital de 30 000 Euros, ayant son siège social 65A, Boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN, France, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 421 789 447 et dont le n° de TVA intracommunautaire est FR55421789447 (ci-après désignée « **POLYNOTES** »), fournit les prestations de services commandés par le Client.

Les présentes CGP constituent le socle unique de la négociation commerciale et forment, avec l'Offre Technique et Commerciale, un Contrat entre POLYNOTES et le Client.

Documents contractuels

Le Client reconnaît et accepte que toute Commande passée auprès de POLYNOTES est soumise à l'application des documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissant :

- Les présentes Conditions Générales de Prestations applicables à tous les Services commercialisés par POLYNOTES
- L'Offre Technique et Commerciale de POLYNOTES.

Ces Documents contractuels priment sur tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet de la Commande.

L'Offre de POLYNOTES étant préalable à toute négociation, les présentes CGP prévalent sur les conditions générales d'achat du Client quel que soit le moment auquel elles sont communiquées à POLYNOTES, sauf accord exprès de la société POLYNOTES. L'acceptation par POLYNOTES du bon de commande établi à l'entête du client ne pourra pas être analysée comme une renonciation aux présentes CGP. En cas de cahier des charges établi par le Client et transmis à POLYNOTES, les spécifications fonctionnelles précisées dans l'Offre Technique et Commerciale de POLYNOTES prévalent en tant que référentiel technique pour le Service en cause. Toute passation de Commande est réputée avoir été réalisée en pleine connaissance des CGP applicables au moment de la Commande, et vaut acceptation expresse et sans réserve de celles-ci par le Client.

POLYNOTES se réserve la possibilité de modifier à tout moment les conditions générales applicables à la réalisation de ses Prestations. Dans cette hypothèse, POLYNOTES communiquera la version modifiée au Client. La version modifiée

s'appliquera aux Commandes postérieures.

Définitions

Les termes et expressions définis ci-après, ont les significations suivantes, que ceux-ci soient employés au pluriel ou au singulier dans les différents documents contractuels :

Commande : désigne l'acceptation expresse par le Client de l'Offre Technique et Commerciale de POLYNOTES. La Commande est passée, soit par la signature manuscrite de l'Offre Technique et Commerciale, soit par la signature du Client sur un bon de commande établi sur un document à l'entête de POLYNOTES faisant référence au numéro de l'Offre technique et commerciale, soit par la signature par POLYNOTES d'un accusé de réception à un bon de commande établi sur un document à l'entête du client faisant référence au numéro de l'Offre technique et commerciale, sans que cela vaille renonciation par POLYNOTES aux présentes CGP, ou de manière plus générale, par toute autre manifestation non équivoque de l'acceptation de l'Offre Technique et Commerciale par le Client. Toute Commande est ferme et définitive et ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas exceptionnels acceptés par écrit par POLYNOTES.

Offre Technique et Commerciale : désigne le document ayant pour objet de détailler la nature des Services objets de la Commande, et les modalités de fourniture de ceux-ci comme le délai d'exécution, les conditions et le lieu d'exécution, les modalités de suivi des Prestations ainsi que les conditions financières. A défaut de durée de validité expressément stipulée dans l'Offre Technique et Commerciale, celle-ci ne peut excéder un mois, au-delà duquel POLYNOTES se réserve le droit de rétracter son offre. L'Offre a une durée de validité d'un mois à compter de son émission.

Contrat : désigne les documents contractuels liant les Parties applicables aux Produits et Services concernés par la Commande, parmi ceux limitativement énumérés à l'article « Documents Contractuels ».

Données d'Entrée : désigne l'ensemble des informations, contenus et données du Client de toutes natures, transmises, stockées, publiées ou générées par la mise en œuvre des Services/Produits, ou traitées par ceux-ci.

Prestations ou Services : désigne les prestations proposées par POLYNOTES que le Client choisit en tout ou partie dans sa Commande.

Résolution pour faute

La Partie victime de la défaillance de l'autre pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

Modification des conditions de la Commande en cas d'imprévision

Avant tout début d'exécution de la prestation par POLYNOTES et dans l'hypothèse où le Prestataire ou le Client souhaiterait soulever, dans le cadre de la Commande un cas d'imprévision au sens de l'article 1195 du Code civil, une tentative préalable et obligatoire de conciliation sera organisée, le Prestataire et le Client s'interdisant tout refus de renégociation. En cas d'échec, le contrat sera résolu après une période d'exécution de 4 mois.

Prix

Les prix des Services sont fixés dans l'Offre Technique et commerciale. Les prix sont libellés en euros et s'entendent hors taxes et sont fixés dans l'Offre Technique et Commerciale. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français sont à la charge du Client au taux en vigueur au jour du paiement. Pour toutes les interventions hors du site habituel du Client ou à l'extérieur des locaux de POLYNOTES, les prix n'incluent pas les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et de location de salle. Ces derniers sont facturés directement au Client à l'issue de l'intervention, aux frais réels.

Facturation et règlement

Les conditions et délais de facturation et de règlement sont fixées dans l'Offre Technique et Commerciale, ou à défaut comme suit :

- Facturation d'un acompte de 30 % du montant global de la Commande à la Commande et règlement sous 30 jours
- Facturation du solde à la livraison et règlement sous 30 jours

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Retard ou défaut de paiement

En cas de retard de paiement, POLYNOTES se réserve le droit de suspendre ou de notifier la résolution du Contrat pour faute, sans préjudice du

Conditions Générales de Prestations POLYNOTES SAS

droit de recouvrer les sommes dues et tous dommages et intérêts éventuels.

De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restant dues, échues ou non, à compter du 8^{ème} jour suivant l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Sauf accord exprès, préalable et écrit de POLYNOTES et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Le paiement ultérieur éventuel n'entraînera pas de prorogation de la date anniversaire du renouvellement du Contrat. Outre une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € en application de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application d'intérêts de retard, conformément à l'article 441-6 du Code de commerce, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le Client devra rembourser, le cas échéant, tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de POLYNOTES.

Confidentialité

POLYNOTES s'engage, tant pendant la durée du présent contrat qu'après l'expiration de celui-ci, pour quelque motif que ce soit, à conserver confidentielle toute information qu'il pourrait recueillir du Client à l'occasion de ses prestations. La société POLYNOTES veillera à faire respecter cette obligation de confidentialité par son personnel.

Propriété

Sous réserve du règlement, le Client reste propriétaire des travaux réalisés dans le cadre des Prestations de Service effectuées. POLYNOTES s'engage à livrer les fichiers informatiques au format indiqué dans l'Offre Technique et Commerciale libres d'utilisation sur tous les supports.

Détachement de Personnel de la société POLYNOTES

Lorsque la nature de la prestation impose

que du personnel de POLYNOTES ayant une compétence spécifique soit détaché dans les locaux du Client, le personnel de POLYNOTES reste sous la Direction juridique et opérationnelle de POLYNOTES, se conformera aux règles relatives à l'accès aux locaux et à la circulation définie dans l'établissement dans lequel il est appelé à travailler.

Responsabilité de POLYNOTES

Compte tenu du devoir de coopération du client, POLYNOTES est tenue à une obligation de moyens et s'oblige à apporter le meilleur soin, dans le respect des règles de l'art, à l'accomplissement de ses missions. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute dont il appartient au Client d'apporter la preuve. Le Client assume la responsabilité des choix techniques du projet ainsi que de sa maîtrise d'œuvre. En cas de faute, la responsabilité de POLYNOTES sera limitée à la réparation des seuls dommages directs personnels et certains que le Client pourrait subir à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels tels que gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, coût de l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution et tout dommage causé à ses biens. La responsabilité de POLYNOTES ne pourra excéder, tous dommages confondus le montant payé par le Client au titre de l'Offre Technique et Commerciale. Pour éviter toute ambiguïté, « tous dommages confondus » signifie que le plafond d'indemnisation se calcule en cumulant les réparations d'un ou plusieurs dommages, qu'il résulte d'un ou de plusieurs faits générateurs distincts, pendant l'année contractuelle de survenance du ou des dommages. Le Client reconnaît que le prix du Contrat a également été fixé en tenant compte de la limitation de responsabilité décrite au présent article qui constitue un élément déterminant.

Force Majeure

La responsabilité de POLYNOTES ne pourra être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et comprend également les événements suivants : les grèves de toute

nature, les problèmes ou retards d'approvisionnement de POLYNOTES des Produits et licences relatives aux Services, la rupture des contrats avec les Editeurs de logiciels si celle-ci ne lui est pas exclusivement imputable, l'incendie, les embargos, les intempéries, l'inondation, les problèmes de connexion au réseau Internet, la guerre, les émeutes, les troubles sociaux, les arrêts de travail pour cause de pandémie, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les attaques malveillantes.

Responsabilités du Client

La fourniture des Services et la bonne exécution du Contrat par POLYNOTES est subordonnée au respect par le Client de ses propres obligations rappelées ci-après. Par conséquent, la responsabilité de POLYNOTES ne pourra pas être engagée en cas de manquement du Client à ses propres engagements.

Devoir de collaboration

Le Client s'engage ainsi à collaborer de manière active et régulière tout au long du Contrat, en particulier :

- En communiquant à POLYNOTES et en mettant à sa disposition tout autre élément, information et/ou document, le cas échéant demandés par POLYNOTES ;
- En s'assurant qu'il dispose bien de toutes les compétences et ressources nécessaires, et que son personnel aura reçu une formation appropriée pour contribuer à la bonne réalisation du Contrat ;
- En désignant en particulier, un ou plusieurs Interlocuteurs dédiés compétents pour être le point d'entrée unique avec POLYNOTES pendant toute la durée du Contrat en fonction du Service concerné ;
- En respectant les délais lui étant impartis ;
- En procédant aux vérifications préalables et en participant activement à la procédure de réception des éléments commandés ;
- En demandant et obtenant toutes les autorisations légales, administratives réglementaires et/ou contractuelles nécessaires à l'exécution du Contrat pour les obligations lui incombant ;
- En se prémunissant contre tout dommage dont peuvent faire l'objet les Données, fichiers, logiciels, matériels et tous documents remis par le Client pour les besoins du Contrat.

Le Client s'engage, en outre, à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde régulière de ses Données, et se porte fort du respect de cet engagement par ses Utilisateurs concernant leurs propres Données.

Conditions Générales de Prestations POLYNOTES SAS

Respect des prérequis et des recommandations de POLYNOTES

Le Client est entièrement responsable de la configuration de son environnement informatique ou celui de ses Utilisateurs de manière compatible avec l'utilisation des Applications développées par POLYNOTES selon les prérequis et les recommandations définis dans l'Offre Technique et Commerciale. Il appartient ainsi au Client, dûment informé par POLYNOTES, de s'assurer que les équipements que ce dernier et ses Utilisateurs utilisent sous leur responsabilité pour avoir accès aux Applications sont susceptibles d'être utilisés avec toute l'efficacité requise. Le Client assume l'entière responsabilité de la mise en œuvre de procédures de contrôle adaptées au regard de la sécurité et la qualité des Données traitées par les Applications développées par POLYNOTES y compris pour le redémarrage et la récupération des Données en cas de dysfonctionnement de son système informatique.

Respect de la procédure d'accès aux Applications développées par POLYNOTES et responsabilité des Identifiants et équipements du Client

Le Client s'engage à respecter les modalités d'accès aux Applications développées par POLYNOTES et à assurer la sécurité et la confidentialité de ses Identifiants.

Responsabilité en matière de Données

Sans préjudice de ses obligations en tant que Responsable de traitement pour le cas où ses Données sont des Données Personnelles, le Client garantit et est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la licéité, de la fiabilité et de la pertinence de toutes ses Données. Le Client s'engage en outre à ce que ses Données :

- Ne contiennent aucun virus, chevaux de Troie ou tous autres codes informatiques, fichiers, scripts ou programmes nuisibles ou susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement des Applications développées par POLYNOTES.

- Ne soient pas susceptibles d'interférer ou perturber l'intégrité ou la performance des Applications développées par POLYNOTES.

Le Client garantit POLYNOTES de toutes conséquences liées au non-respect de la présente section.

Divers

Le Client demeure également responsable à l'égard de POLYNOTES :

- De toute utilisation non autorisée de ses Applications et des dommages qui pourraient en résulter ;

- De tous les matériels et logiciels qu'il fournit, ainsi que les risques associés, et est seul responsable des dommages causés à lui-même, à son personnel, à ses Utilisateurs ou à des tiers y compris des conséquences pouvant résulter de dysfonctionnements des Applications développées par POLYNOTES, si ces dysfonctionnements sont imputables aux éléments fournis par le Client,

- D'une utilisation des Applications dans un Environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques de POLYNOTES, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par POLYNOTES ;

Prescription

La responsabilité de POLYNOTES ne pourra pas être engagée au-delà d'un délai d'une prescription conventionnelle de 2 (deux) ans à compter de la survenance du dommage prouvé et lui étant exclusivement imputable.

Non sollicitation du personnel

POLYNOTES et le Client s'interdisent expressément de solliciter en vue d'une embauche ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de l'autre partie. Chacune des Parties se porte fort de l'application de cette interdiction aux autres sociétés du Groupe auquel elle appartient. Cette clause est applicable pendant toute la durée de la prestation et jusqu'à vingt-quatre mois après l'arrêt de toutes relations commerciales. En cas d'infraction à la présente interdiction, la partie défaillante s'engage à verser une indemnité forfaitaire d'un montant égal à vingt-quatre mois du dernier salaire brut mensuel de la personne sollicitée ou embauchée, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

Clause de non Concurrence

Le Client s'engage à ne pas conclure, sous quel que soit la forme que ce soit directement, ou par personne interposée avec d'anciens salariés de POLYNOTES pendant une durée de douze mois à compter de la date à laquelle le salarié a quitté l'effectif de POLYNOTES, sauf accord exprès avec POLYNOTES.

Non-renonciation

Le fait que POLYNOTES ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque disposition des Documents Contractuels ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Nullité partielle

L'annulation éventuelle d'une des clauses ou un des alinéas figurant dans les présentes CGP ou dans les autres Documents Contractuels, notamment par une décision de justice, ne saurait porter atteinte aux autres dispositions qui continueront d'avoir leur plein et entier effet.

Langue et droit applicable

Les présentes CGP et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Pouvoirs

La personne signataire du Contrat est présumée avoir tous pouvoirs pour s'engager au nom de la personne morale qu'elle représente en application de la théorie du mandat apparent.

Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au «

Conditions Générales de Prestations POLYNOTES SAS

Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : « POLYNOTES 65A, bd des Alpes 38240 MEYLAN ».

Élection de domicile

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant dans l'Offre Technique et Commerciale auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié aux autres parties dans les plus brefs délais.

Indépendance

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants et que l'opération de prestation n'a pas pour effet créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

Clause attributive de compétence / Attribution de juridiction

Le Contrat est soumis au droit français.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE EST SEUL COMPETENT POUR CONNAITRE DES CONTESTATIONS POUVANT NAITRE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES ET DES OPERATIONS QUI EN DECOULENT.

CETTE CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE, PAR ACCORD EXPRES ENTRE LES PARTIES, S'APPLIQUERA MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE ET POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.